

Chef de service Formation

Référence : 25-60575/MPRH du 31 octobre 2025



Employeur : Nouvelle-Calédonie

Corps ou Cadre d'emploi /Domaine : Capitaine ou Commandant de la filière incendie ou attaché du cadre d'administration générale

Direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR)

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre ⁽¹⁾ :

Lieu de travail : Nouméa

Poste à pourvoir : immédiatement

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 31 octobre 2025

Date limite de candidature : Vendredi 21 novembre 2025

Détails de l'offre :

Le service Formation est en charge de la formation de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile en Nouvelle-Calédonie, et en particulier des sapeurs-pompiers (professionnels et volontaires). Garant des compétences opérationnelles, il élabore la doctrine et les référentiels de formation, organise les stages et exercices, et veille au maintien des qualifications des personnels intervenant dans la gestion des secours. Le service Formation supervise également l'agrément et le contrôle des organismes externes qui forment aux premiers secours et à la sécurité incendie en Nouvelle-Calédonie.

Missions :

Le/La chef(fe) du service Formation définit et met en œuvre la politique de formation de la DSCGR, contribuant ainsi au développement et à la maintenance des compétences des intervenants de la sécurité civile du territoire. Il/Elle a pour mission principale d'élaborer les référentiels de formation et les programmes pédagogiques destinés aux sapeurs-pompiers et autres acteurs (bénévoles de la sécurité civile, personnels communaux de secours, etc.), de planifier et organiser les actions de formation (stages théoriques, manœuvres pratiques, exercices grandeur nature) et d'en garantir la qualité pédagogique. Il/Elle veille à ce que les formations dispensées soient conformes aux normes réglementaires et doctrinales, notamment en supervisant l'agrément des organismes de formation en secourisme et en sécurité incendie et en contrôlant leurs activités.

Activités principales :

- Doctrine et référentiels de formation : élaborer la doctrine locale de formation des acteurs de la sécurité civile en s'appuyant sur les référentiels nationaux et les besoins territoriaux. Rédiger ou adapter les référentiels de formation (sécurité incendie, secours à personnes, gestion de crise...) destinés aux sapeurs-pompiers et autres intervenants, qui serviront de base aux programmes pédagogiques.
- Conception des supports pédagogiques : concevoir, actualiser ou sélectionner les supports et méthodes pédagogiques les plus appropriés.
- Planification et organisation des formations : établir le plan annuel (ou pluriannuel) des formations de la DSCGR. Planifier le calendrier des sessions de formation en fonction des priorités opérationnelles et des obligations réglementaires, organiser la logistique des formations et veiller à la cohérence d'ensemble des actions menées sur l'année.
- Agrément et contrôle des organismes de formation : instruire les demandes d'agrément ou d'habilitation des organismes externes réalisant des formations en secourisme ou en sécurité incendie sur le territoire (associations, organismes privés).

Activités secondaires :

- Analyse des besoins en formation : conduire régulièrement une analyse prospective des besoins de formation en concertation avec les chefs de groupement et de service. Collecter les retours du terrain, identifier les nouvelles compétences à développer (nouveaux matériels, nouveaux risques) et proposer la création de modules de formation adaptés.
- Veille pédagogique et technique : se tenir informé des évolutions en matière de pédagogie des adultes, d'outils de formation (simulateurs, réalité virtuelle, etc.) et des évolutions réglementaires touchant la formation des secouristes ou des pompiers (mise à jour des référentiels nationaux).
- Suivi administratif des formations : assurer la gestion administrative des formations : convocations, certificats de stage, mise à jour des dossiers individuels des agents, bilans statistiques annuels des formations réalisées. Établir également le budget formation et en assurer le suivi en lien avec le service Administratif et Financier.
- Participation aux astreintes et opérations selon qualification

Caractéristiques particulières de l'emploi :

- Flexibilité horaire : certaines formations ou exercices peuvent se dérouler en dehors des heures ouvrables classiques (en soirée ou le week-end), notamment pour s'adapter aux disponibilités des sapeurs-pompiers volontaires ou aux contraintes opérationnelles.
- Activité soutenue par moments : les périodes de formations importantes (examen, formation initiale massive) peuvent générer un surcroît de travail et de stress. Il faut être capable de gérer ces pics d'activité tout en maintenant la qualité pédagogique.
- Relations variées : le titulaire interagit avec un public diversifié : stagiaires de tous niveaux (du nouvel équipier volontaire au chef de centre expérimenté), formateurs professionnels ou bénévoles, partenaires institutionnels (Protection civile, Croix-Rouge, etc.). Cela requiert de fortes qualités relationnelles et d'adaptation de la communication.

Profil du candidat

Savoir / Connaissances / Diplôme exigé :

- Pédagogie et ingénierie de formation : solides connaissances en matière de pédagogie pour adultes : conception de modules de formation, techniques d'animation de groupe, évaluation des apprentissages. Connaissance des principes de l'ingénierie de formation (analyse de besoin, construction de dispositifs, évaluation de la formation).
- Techniques de secours et de lutte contre les sinistres : très bonne connaissance des procédures opérationnelles propres aux sapeurs-pompiers (lutte incendie, secours routier, sauvetage déblaiement, secourisme...), et des équipements, afin d'assurer une formation conforme à la réalité du terrain.
- Référentiels et diplômes de sécurité civile : bonne maîtrise des référentiels nationaux de formation aux premiers secours (PSC1, PSE1/PSE2, etc.), au secourisme en équipe, et à la sécurité incendie (SSIAP). Connaître les conditions d'habilitation des organismes de formation à ces diplômes et les programmes officiels.
- Environnement institutionnel : connaissance du cadre institutionnel et réglementaire de la formation en sécurité civile (rôles respectifs de la DSCGR, des communes, du ministère de l'Intérieur pour les formations de sapeurs-pompiers, etc.).
- Diplômes en lien avec les missions (FOR de FOR, COFOR...).

Savoir-faire :

- Conception de programmes : aptitude à construire des programmes de formation complets, articulant théorie et pratique, progression pédagogique et respect des référentiels.
- Gestion d'équipe pédagogique : aptitude à recruter, encadrer et motiver une équipe de formateurs. Savoir répartir les responsabilités (référents de filières de formation, tuteurs...), instaurer des méthodes communes et évaluer objectivement les performances de chacun (savoir recadrer ou accompagner si nécessaire).
- Animation et communication : capacité à animer personnellement certaines formations ou présentations avec aisance, clarté et dynamisme.

Comportement professionnel :

- Esprit d'équipe et collaboration : travailler en étroite collaboration avec les autres services (par ex. Prévision pour les exercices, Prévention pour la formation SSIAP, Administratif pour la gestion du budget formation).
- Ouverture d'esprit : être réceptif aux feedbacks, y compris des stagiaires ou des formateurs, sur les formations dispensées. Accepter de remettre en question certaines pratiques pédagogiques si de nouvelles approches peuvent apporter un mieux.
- Sens du service public : incarner les valeurs de neutralité, d'égalité et de continuité du service public. Faire preuve de dévouement pour que la direction fonctionne efficacement au bénéfice de la sécurité civile.

Contact et informations complémentaires :

Informations salaire :

M. CAMBON Gwenva, Directeur par intérim
mail : gwenva.cambon@gouv.nc

https://drhfpnc.gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/filincendie_0.pdf

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes et fiche de renseignements, ainsi que la demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire⁽²⁾) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle Calédonie** par :

- voie postale : **B.P M2 - 98849 Nouméa cedex**
- dépôt physique : **Bureaux 106 et 107 - Section recrutement - DRHFPNC - Centre administratif Jacques Iékawé - 1er étage - 18 avenue Paul Doumer - Centre-ville de Nouméa**
- mail : **drhfpnc.recrutement@gouv.nc**

⁽¹⁾Vous trouverez la liste des pièces à fournir afin de justifier de la citoyenneté ou de la durée de résidence dans le document intitulé "Notice explicative : pièces à fournir pour justifier de votre citoyenneté ou de votre résidence" qui est à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.

⁽²⁾La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC. Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique